

**Séance du Conseil de Ville
du 26 janvier 2015, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 1 / 2015**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 22 et 23 des 24 novembre et 8 décembre 2014
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Felice Croce
 - M. Muraz Rashoev
6. Autorisation de cession gratuite de 5'071 m² des parcelles communales no 932, 931 et 930 (partie ouest), sises entre la route de Bâle et la rue de la Brasserie en vue de la réalisation du projet "Le Ticle - CREA"
7. Développement du postulat 4.10/14 - "Pourquoi pas une rue Godi-Aeschbacher ? (industriel et mécène)", UDC•UDF•sp, M. Philippe Rottet
8. Développement du postulat 4.11/14 - "Soutenir et promouvoir un service de baby-sitting fiable", PS, M. Marc Ribeaud
9. Développement du postulat 4.12/14 - "Financement de la caisse de pension : pour un système ne défavorisant pas l'embauche de personnes plus âgées", PLR, M. Julien Crevoisier
10. Développement de la motion 5.08/14 - "Un jardin mis en valeur, ouvert à la population et transformé en « Jardin botanique »", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
11. Développement de la motion 5.09/14 - "Garantir un accès direct à la gare et aux commerces locaux, à proximité immédiate, par la création d'une zone "dépose minute" à la place de la Gare", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
12. Développement de la motion 5.10/14 - "Pour une attraction touristique locale « d'envergure internationale » !", PS, M. Sébastien Lapaire
13. Développement de la motion 5.12/14 - "Actualiser le règlement général de la police municipale de Delémont", PS, M. Marc Ribeaud
14. Développement de la motion 5.13/14 - "Création d'un poste de travailleur social de rue", CS•POP•Verts, M. André Parrat
15. Réponse à la question écrite 2.13/14 - "Jeux internationaux des écoliers en Australie", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
16. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme Jeanne Beuret, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents en leur adressant ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année. Revenant sur les tragiques événements survenus en France, touchant notamment le journal *Charlie Hebdo*, elle souhaite que les séances 2015 se déroulent sous le signe du respect des minorités et du combat des préjugés, notamment. A la suite des décès de Mme Pierrette Rottet, épouse de M. Philippe Rottet, de M. Angelo Cornelli, papa de Mme Paola Stanic, et de Mme Lorette Kocher, maman de Mme Laurence Studer, Mme Beuret invite l'assemblée à observer une minute de silence en leur mémoire.

Mme Beuret félicite M. Jude Schindelholz pour la naissance de son fils Solal et informe que M. Alain Steger, conseiller de ville PCSI démissionnaire, sera remplacé par M. Félix Baumann. En dernier lieu, elle indique que la récolte de signatures par Amnesty International, lors des séances du Conseil de Ville, ont permis la libération, la réduction de peine ou l'annulation de peine de mort de détenus. Elle adresse ses remerciements à Mme Cornelia Ribeaud pour le travail accompli.

2. APPEL

Conseil de Ville

40 membres sont présents.

Mme Jeanne **Beuret**, présidente, M. Renaud **Ludwig**, 1^{er} vice-président, M. Jude **Schindelholz**, 2^e vice-président, MM. Olivier **Montavon** et Christophe **Günter**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Pierre **Chételat**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par M. Luc **Dobler**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Mme Karen Chevolet est remplacée par M. Afrim **Ramnabaja**

Mme Anne Froidevaux est remplacée par M. Didier **Schaller**

Mme Murielle Macchi est remplacée par M. Thierry **Kamber**

Mme Paola Stanic est remplacée par M. Hervé **Schaller**

Est excusé

M. Francis Charmillot

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 22 ET 23 DES 24 NOVEMBRE ET 8 DÉCEMBRE 2014

Les procès-verbaux no 22 et 23 des 24 novembre et 8 décembre 2014 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, relève qu'aucun nouvel éclairage de Noël n'a été installé à l'avenue de la Gare, vu que cette rue sera totalement réaménagée. Il demande toutefois si la place de la Gare sera pourvue à fin 2015 de nouveaux éclairages.

M. Jean-Yves Gentil confirme que les quartiers de la ville sont équipés de nouveaux éclairages au fur et à mesure. L'avenue de la Gare, tout comme la place de la Gare, seront réaménagées prochainement et les illuminations seront choisies en fonction des bâtiments et équipements à valoriser, comme c'est le cas en Vieille Ville. A fin 2017, cette question devrait être réglée, même si le budget des Services industriels est limité.

M. Pierre Chételat est partiellement satisfait.

M. Christophe Günter, PLR, s'étonne de la courte échéance à laquelle M. Kohler a décidé de quitter sa fonction de maire, alors que ce délai s'élève généralement à trois mois pour les cadres des entreprises. Se basant sur la Loi sur les communes, qui stipule à son art. 23 que la démission doit être présentée trois mois à l'avance au moins sauf si l'Exécutif est d'accord avec un délai plus court, M. Günter s'interroge sur les raisons d'une démission aussi rapide et sur celles qui ont poussé le Conseil communal à l'accepter.

M. Pierre Kohler, maire, relève que plusieurs candidats se sont déjà déclarés intéressés à cette fonction, ce qui évitera tout problème particulier de vacance.

M. Christophe Günter n'est pas satisfait.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, demandant une motion d'ordre, estime qu'il appartient au vice-maire de répondre à une telle question.

M. Jean-Yves Gentil précise que toutes les dispositions en matière d'échéances ont été respectées. En ce sens, l'Exécutif, à l'occasion d'une séance précédente, a validé les objectifs prévus. Ainsi, même si cette décision a surpris tout un chacun, aucune raison ne permet de s'insurger contre la brièveté des délais.

M. Christophe Günter n'est pas satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, s'agissant de l'abandon du taux plancher de Fr. 1.20 pour 1 € par la BNS, est d'avis que cette décision aura des répercussions sur l'économie et la fiscalité, notamment. En ce qui concerne le FRED et les divers projets de construction, M. Baettig s'interroge sur les conséquences des pertes boursières résultant de ce changement.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle la bonne initiative de la Ville d'avoir modifié les règlements du FRED permettant de parvenir à un taux de couverture le plus proche possible des 100 %. A l'heure actuelle, les fluctuations boursières n'ont pas grandes conséquences sur l'institution. S'agissant des constructions, même si le Canton et la Ville n'envisagent aucun report de travaux, l'Exécutif ne dispose pas d'informations provenant des entreprises privées envisageant une construction.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, revient sur la réaction de M. Kohler s'agissant de la position du Canton quant au retard pris par le chantier de la Division Santé-social-arts du CEJEF, qui l'inciterait à éventuellement renoncer à l'Ecole de culture générale dans la seconde phase du projet. Il s'étonne de la position cantonale, dont les réflexions n'ont pas inclus l'Exécutif. M. Nusbaumer souhaite savoir si cette décision nuira à la bonne entente instaurée avec Porrentruy, notamment en matière de formation.

M. Pierre Kohler, maire, indique que le Conseil communal, opposé à ce transfert, fera part de sa surprise par écrit au Gouvernement, vu qu'il n'a pas été consulté quant au déplacement éventuel de l'Ecole de culture générale à Moutier, d'autant que la répartition des lieux de formation a fait l'objet d'une convention signée entre Porrentruy, Delémont et le Canton. De plus, le maintien de Moutier dans le Canton de Berne n'autoriserait pas le déplacement de cet établissement. Le Conseil communal interpellera également les parlementaires cantonaux, à qui le Gouvernement devrait présenter en 2015 la seconde phase des travaux de construction de la division précitée. Par ailleurs, la Ville s'est toujours déclarée favorable au transfert de certains services cantonaux, voire du Parlement, à Moutier si cette dernière rejoint le Canton du Jura, mais pas au déplacement d'écoles situées à Delémont et Porrentruy.

M. Dominique Nusbaumer est satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, relevant le bon fonctionnement du ramassage des déchets, suggère de ne prévoir qu'une collecte bimensuelle des déchets compostables en hiver, afin d'en réduire les coûts.

Mme Françoise Collarin indique qu'une telle réflexion a déjà été menée, sans résultat probant. Toutefois, une étude globale des prestations du Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics sera menée en 2015, dans le but de pouvoir les autofinancer par la taxe annuelle. Pour l'heure, le système actuel est maintenu.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces demandes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Felice Croce
- M. Muraz Rashoev

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. AUTORISATION DE CESSION GRATUITE DE 5'071 M2 DES PARCELLES COMMUNALES NO 932, 931 ET 930 (PARTIE OUEST), SISES ENTRE LA ROUTE DE BÂLE ET LA RUE DE LA BRASSERIE EN VUE DE LA RÉALISATION DU PROJET "LE TICLE - CREA"

M. Pierre Kohler, maire, rappelle la volonté de Delémont et du Canton du Jura de réaliser le Centre régional d'expression artistique en collaboration avec le Canton de Berne, qui s'est retiré du projet. La première étape a été l'échange du site de la rue Auguste-Quiquerez contre celui du Ticle. M. Kohler indique avoir entrepris de nombreuses recherches de partenaires financiers acceptant de construire l'infrastructure sur ce site, appartenant à la Commune, au Canton et à Bio-Ur. Sur le bâtiment de cette dernière, Coop bénéficie d'un droit d'emption qu'elle fera valoir. Par le présent message, le Conseil communal propose de céder gratuitement le terrain du Ticle au Canton en guise de contribution au projet du CREA, à la condition que l'infrastructure se réalise. Le projet prévoit une salle de spectacle de 400 places et une seconde de 100 places et permettra aux artistes du Jura et du Jura bernois de s'initier aux métiers liés au théâtre ou à la danse, notamment. Toutefois, la Ville ne contribuera pas aux coûts de fonctionnement du centre, dont le présent message a obtenu le préavis favorable de l'ensemble des commissions consultées.

M. Pierre Chételat, PLR, relève que la valeur du terrain s'élève à Fr. 360'000.- seulement, ce qui l'étonne pour un tel secteur situé au centre-ville. A son sens, même si l'une des parcelles est difficilement constructible, tous les terrains doivent être pris en considération pour pondérer leur prix. A ce sujet, M. Chételat regrette qu'aucun plan dans le message ne précise l'emprise du centre sur le terrain. Favorable à cette donation, il craint que le Conseil de Ville ne dépasse sa compétence financière.

M. Pierre Berthold, PDC-JDC, relevant l'importance de ce projet pour le domaine culturel, estime essentiel que la Ville cède gratuitement les trois parcelles en question pour que le centre se réalise à cet emplacement idéalement situé, sans participation aux frais de construction ou de dépollution éventuelle. M. Berthold relève qu'un grand parking public est également prévu sur ce site, qui demeurera en mains communales en cas de non-réalisation du CREA. Son groupe acceptera cet objet.

M. Grégoire Monin, PS, se réjouit de la concrétisation de ce projet et de l'avancement du dossier. Favorable à la cession gratuite des terrains et à l'impact qu'aura le CREA sur la ville en matière d'attractivité et d'image, il souligne également le changement qu'engendrera cette construction dans les liens entre la gare et la Vieille Ville et pour l'image de ce secteur. Parallèlement aux nombreux logements créés, les enjeux de développement sont importants pour Delémont, et M. Monin s'étonne qu'ils ne soient pas précisés dans le message, ni même les assurances obtenues de la part du Canton et des promoteurs pour préserver les intérêts de Delémont. Vu l'implication de la Ville depuis le début du projet, M. Monin est d'avis que les aspects techniques et l'intégration du bâtiment seront respectés. Toutefois, il regrette l'absence d'exigences en matière de politique du logement, de mobilité ou de qualité des espaces publics. Il craint donc que cette réalisation majeure ne s'intègre pas totalement dans la politique de développement communale envisagée dans la conception directrice du PAL, actuellement en révision.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, qualifiant ce projet de nébuleux, se dit interpellé par cette cession gratuite, qu'il ne juge pas raisonnable en raison des finances communales. Selon lui, un échange avec le Canton aurait pu être prévu, par exemple avec le site occupé actuellement par l'Ecole de culture générale. D'autre part, il souhaite un complément d'informations quant au groupe HRS, impliqué dans ce projet.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, très enthousiasmé par ce projet qui jouera un rôle préventif pour la jeunesse et favorable au lien social, salue le travail réalisé jusqu'à présent. Favorable au CREA, M. Parrat estime que la Ville doit participer au budget de fonctionnement du site, ce qui relève d'ailleurs de son devoir de capitale cantonale. D'autres villes romandes, comme Fribourg, La Chaux-de-Fonds ou Carouge participent à de telles dépenses, de même qu'aux rénovations, entre autres, ce qui traduit la volonté de la ville de contribuer activement à une telle infrastructure. D'autre part, au vu du déroulement du concours, des règles sociales plus contraignantes devraient être fixées, notamment en ce qui concerne le genre d'appartements prévus, à son sens trop petits et sans indication quant à leur accessibilité par des familles nombreuses et à budget modéré. S'agissant de la modération de la circulation, vu le caractère culturel que le secteur arborera avec le CREA et la Salle Saint-Georges, notamment, M. Parrat est d'avis que la route de Bâle devrait être une zone de rencontre. Finalement, s'agissant du bâtiment, il espère qu'il sera de type Minergie, standard dont Coop tient compte dans ses constructions.

M. Pierre Kohler, maire, indique que la valeur du terrain ressort du bilan, où elle est fixée à Fr. 360'000.- vu qu'elle constitue la base sur laquelle sont déterminés les frais de notaire. De plus, il insiste sur la transparence et la clarté du projet, au vu des nombreuses informations publiées. D'autre part, il précise qu'HRS est une entreprise alémanique qui a réalisé de grands travaux, notamment le stade de la Maladière. Par ailleurs, M. Kohler estime que la fixation de conditions liées aux logements ou aux alentours inciterait les promoteurs à renoncer à investir, tout en précisant que ce projet est porté par des spécialistes et que Coop construit des bâtiments selon le standard Minergie. M. Kohler souligne que ce projet a été

choisi également en fonction du lieu de détente envisagé aux alentours, en prévision duquel le Conseil de Ville sera appelé à voter un crédit d'étude consistant en la révision de la route de Bâle, de l'avenue de la Gare et de la rue de la Brasserie. Le crédit prévoira une circulation à 30, voire 20 km/h, avec des lieux de rencontre. Il précise que le projet du CREA atteint 120 millions de francs, ce qui est garant d'une construction de qualité. Le centre ne comptera pas de logements sociaux.

M. Kohler met en exergue le rôle de facilitateur qu'a joué la Ville, en trouvant le terrain qu'elle souhaite céder au Canton gratuitement. Toutefois, elle n'entend pas assumer une part des coûts de fonctionnement de l'infrastructure, qui appartiendra au Canton mais, comme elle le fait actuellement, elle soutiendra financièrement des spectacles ou événements liés à Delémont. A ce sujet, M. Kohler rappelle les nombreuses interventions du Conseil de Ville concernant le rôle de commune-centre de Delémont, qui finance bon nombre d'infrastructures utilisées également par des citoyens d'autres localités. Ce principe rend la ville déficitaire de ce point de vue, en dépit de la péréquation financière, dont la clé de répartition n'a jamais pu être révisée par les communes-centre, à savoir Porrentruy, Saignelégier ou Delémont. De plus, M. Kohler rappelle que la bonne gestion des finances communales a permis d'accorder plus de soutien à diverses institutions et associations culturelles, comme le CCRD, le Musée ou l'ECJM.

M. Grégoire Monin, PS, souhaite un complément d'information concernant la modification de peu d'importance de la réglementation communale pour respecter le cahier des charges.

M. Pierre Kohler, maire, indique que cette modification concerne des alignements, entre autres, et qu'une réponse complète a été fournie à la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

DECISION : la cession gratuite de 5'071 m² des parcelles communales no 932, 931 et 930 (partie ouest), sises entre la route de Bâle et la rue de la Brasserie en vue de la réalisation du projet "Le Ticle - CREA" est acceptée par 39 voix, sans avis contraire.

7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.10/14 - "POURQUOI PAS UNE RUE GODI-AESCHBACHER ? (INDUSTRIEL ET MÉCÈNE)", UDC•UDF•SP, M. PHILIPPE ROTTET

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, adresse ses remerciements aux Autorités pour leur marque de sympathie suite au décès de son épouse. Relatant le parcours professionnel de M. Godi Aeschbacher, il met en évidence sa passion pour la mécanique qui a mené son entreprise, Preci-Dip, à occuper près de 250 collaborateurs. Parallèlement, il a créé, en collaboration avec d'autres industriels de la région, le CEPIM (Centre d'enseignement professionnel des industries de la métallurgie), permettant aux jeunes de compléter leur formation professionnelle. Il a également prodigué de bons conseils à ceux qui souhaitaient créer leur propre entreprise dans ce domaine.

Par ailleurs, M. Rottet relève le mécénat exercé par M. Aeschbacher envers des sociétés, des institutions ou des privés. Appréciée de ses collaborateurs, cette personnalité reconnue au-delà du territoire communal mérite de se voir attribuer une rue en ville de Delémont.

Mme Françoise Collarin rejoint M. Rottet dans ses propos et appréciations, en précisant que le Conseil communal a reçu M. Aeschbacher afin de le remercier pour son engagement et le travail accompli. L'Exécutif soutient ce postulat et attribuera le nom de Godi-Aeschbacher à l'une des rues prochainement créées ou à une rue existante.

DECISION : le postulat 4.10/14 - "Pourquoi pas une rue Godi-Aeschbacher ? (industriel et mécène)", UDC•UDF•sp, M. Philippe Rottet, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire, reformulé comme suit : accepté à l'unanimité, par 40 voix.

8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.11/14 - "SOUTENIR ET PROMOUVOIR UN SERVICE DE BABY-SITTING FIABLE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, estime que de nombreux citoyens renoncent à participer aux diverses activités politiques, culturelles ou sportives que procure Delémont en raison de leurs enfants mineurs, pour lesquels ils n'ont pas trouvé de solution de garde. Même si quelques adresses figurent sur internet, les parents sont plus exigeants quant au choix des personnes susceptibles de surveiller leurs enfants, raison pour laquelle il suggère de les soutenir dans cette recherche en associant le savoir-faire et la fiabilité de la Croix-Rouge à celui du Service communal des affaires sociales, consistant en la création d'un réseau satisfaisant chaque partie. En effet, la Croix-Rouge met sur pied des formations de gardiennage et tient une liste de baby-sitters formés, prestation qui mérite d'être étendue et mieux connue. A titre de comparaison, M. Ribeaud met en exergue le succès des Crèches à domicile, qui fonctionnent avec un modeste soutien communal.

Mme Esther Gelso souligne que la Croix-Rouge assure également la garde d'enfants malades, qui ne peuvent être placés en crèche. Elle invite à accepter ce postulat, afin que la Ville réfléchisse à la façon d'optimiser les compétences de chacun, avec un relai éventuel sur le site de Delémont ou dans le *Delémont.ch*. La Ville pourrait agir comme trait d'union entre les parents et l'organisation précitée.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, informe que son groupe acceptera ce postulat, en suggérant une étude plus poussée du service de garde des enfants malades. Cette prestation de la Croix-Rouge, appelée *Chaperon rouge*, se situe à Tavannes et semble peu connue des jeunes parents jurassiens. Une information à ce sujet lui semble pertinente auprès des parents, des pédiatres et des crèches.

M. Christophe Günter, PLR, reconnaissant l'objectif du postulat, est d'avis qu'une telle tâche ne relève pas de la Commune mais des parents, d'autant que cette prestation existe déjà auprès de la Croix-Rouge. Estimant l'offre suffisante, il craint que ce postulat ne donne un signe négatif au service existant, raison pour laquelle il refusera le postulat.

M. Marc Ribeaud, PS, informe avoir pris contact avec la Croix-Rouge, qui accueille favorablement la démarche socialiste, laquelle vise à améliorer les prestations existantes et non à les concurrencer par la création de nouvelles structures à Delémont.

DECISION : le postulat 4.11/14 - "Soutenir et promouvoir un service de baby-sitting fiable", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 35 voix contre 2.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, demandant une motion d'ordre, s'étonne que pour ce vote, le décompte des voix ait été demandé, au contraire de celui concernant le postulat 4.10/14.

Mme Jeanne Beuret, présidente, indique qu'aucun avis contraire ne s'est manifesté lors du vote précédent. Le décompte des voix ayant été fait, elle propose de le préciser comme suit : le postulat 4.10/14 est accepté à l'unanimité, par 40 voix.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.12/14 - "FINANCEMENT DE LA CAISSE DE PENSION : POUR UN SYSTÈME NE DÉFAVORISANT PAS L'EMBAUCHE DE PERSONNES PLUS ÂGÉES", PLR, M. JULIEN CREVOISIER**

M. Julien Crevoisier, PLR, relève que le système actuel de cotisation à une institution de prévoyance pourrait inciter les employeurs à engager du personnel plus jeune, la cotisation de l'employeur étant de fait moins élevée. Il suggère donc l'étude d'un système alternatif, dans lequel la cotisation de l'employé reste inchangée alors que celle de l'employeur serait identique pour tous ses collaborateurs, quel que soit leur âge, ce qui évite toute discrimination. Ce principe, basé sur la solidarité entre générations, existe déjà dans quelques entreprises et ne doit pas avoir d'influence sur les retraites et les prestations de libre-passage.

Mme Françoise Collarin indique que les réflexions récemment menées dans le cadre du changement de primauté du FRED ont abordé le système décrit par le postulat. De plus, sans se prononcer au nom des autres employeurs affiliés au FRED, elle souligne que la Ville de Delémont engage aussi des collaborateurs d'un certain âge, qui n'est pas un critère déterminant. Toutefois, Mme Collarin informe que le Conseil communal accepte ce postulat, qui sera soumis au FRED.

DECISION : le postulat 4.12/14 - "Financement de la Caisse de pension : pour un système ne défavorisant pas l'embauche de personnes plus âgées", PLR, M. Julien Crevoisier, est accepté par 31 voix, sans avis contraire.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/14 - "UN JARDIN MIS EN VALEUR, OUVERT À LA POPULATION ET TRANSFORMÉ EN « JARDIN BOTANIQUE »", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rappelant les diverses interventions du Conseil de Ville concernant les jardins de l'École de culture générale, propose d'y créer un jardin botanique pour sensibiliser les citoyens aux végétaux indigènes de même qu'au rôle des insectes, parallèlement à sa fonction de jardin de détente public, comme c'est le cas à Fribourg. A son sens, à l'heure de l'agriculture intensive et industrielle, les collectivités publiques doivent mettre l'accent sur ce sujet.

Mme Françoise Collarin, soulignant les réponses du Canton aux différentes demandes du Conseil de Ville, relève que Porrentruy dispose d'un jardin botanique. Il représente par ailleurs un lourd secteur à gérer et nécessite la création d'une organisation au sein de l'administration. Pour ces raisons, le Conseil communal propose de refuser cette motion.

M. Julien Crevoisier, PLR, favorable à l'idée soulevée, estime le caractère contraignant de la motion inapproprié, raison pour laquelle son groupe pourrait accepter l'intervention sous la forme du postulat.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, informe que son groupe refusera cette motion, même si l'ouverture de ce lieu et sa mise en valeur sous forme de jardin botanique, par exemple, est attrayante. En effet, parallèlement aux interrogations liées à la propriété foncière, à l'entretien et au financement, la question de l'opportunité doit être prise en compte. En ce sens, ce projet pourrait nuire aux bonnes relations que la Ville entretient avec Porrentruy, qui dispose d'un jardin botanique reconnu au niveau national. Aussi, il préfère renforcer l'existant plutôt que créer de nouveaux lieux.

DECISION : la motion 5.08/14 - "Un jardin mis en valeur, ouvert à la population et transformé en « jardin botanique »", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusée par 27 contre 7.

11. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/14 - "GARANTIR UN ACCÈS DIRECT À LA GARE ET AUX COMMERCES LOCAUX, À PROXIMITÉ IMMÉDIATE, PAR LA CRÉATION D'UNE ZONE "DÉPOSE MINUTE" À LA PLACE DE LA GARE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique rapporter l'avis de certains citoyens delémontains qui s'inquiètent du futur aménagement du secteur de la gare, qui sera interdit à la circulation, ce qui bouleversera les habitudes et l'accès au site pour les personnes âgées ou chargées. Les commerçants se disent aussi préoccupés par le futur accès à leur magasin, alors que la proximité des voies de chemin de fer, dans la situation actuelle, est un point positif pour Delémont, de l'avis de M. Baettig. L'accès par le sud de la gare pourrait entrer dans les habitudes mais se pose le problème de la sécurité du sous-voie. M. Baettig estime de plus qu'un problème de places de stationnement existe dans le secteur de la gare pour les clients des boulangeries, étant d'avis que les grands projets delémontains discriminent les automobilistes en faveur du déplacement pédestre ou en transports publics, ce qui, selon lui, ne correspond pas à la réalité sociologique de la population, les transports publics n'étant pas encore d'une densité suffisante. La majorité des citoyens doit être respectée, raison de sa motion, qui vise à garantir un accès à la gare en voiture.

Mme Françoise Collarin informe que les commerçants, les restaurateurs et les hôteliers ont retiré leur opposition à la suite des propositions faites par la Ville. La situation est ainsi aujourd'hui réglée et acquise, à satisfaction. De plus, des places de stationnement restent à disposition à côté de la barre commerciale de la gare et surtout à La Jardinerie. Aussi, à ce stade, le Conseil communal refuse d'entrer en matière sur les propositions de M. Baettig.

M. Pierre Chételat, PLR, favorable à un accès à la gare, estime que le sens de la circulation devrait être inversé, afin de pouvoir déposer un voyageur sans qu'il ait à traverser la route. L'accès par le sud des voies complique la situation, vu que le guichet CFF se trouve au nord. Il convient toutefois parfaitement pour chercher les passagers. De plus, même si les oppositions sont levées, des insatisfactions semblent persister.

M. Grégoire Monin, PS, informe que son groupe refuse la motion pour les raisons évoquées par Mme Collarin. Toutefois, il s'interroge sur le Plan directeur des déplacements, qui devait être présenté au Conseil de Ville après sa mise en consultation début 2014. A son sens, la connaissance de ce plan permettrait d'éviter de telles questions. Le Conseil communal peut-il informer le Législatif quant à l'avancement du dossier ?

Mme Françoise Collarin indique que le Plan directeur des déplacements sera intégré à la réflexion globale liée au Plan d'aménagement local.

DECISION : la motion 5.09/14 - "Garantir un accès direct à la gare et aux commerces locaux, à proximité immédiate, par la création d'une zone "dépose minute" à la place de la Gare", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusée par 29 voix contre 6.

12. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/14 - "POUR UNE ATTRACTION TOURISTIQUE LOCALE « D'ENVERGURE INTERNATIONALE » !", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE**

M. Sébastien Lapaire, PS, propose l'installation à la gare d'un poteau indiquant les directions et distances séparant Delémont de quelques grandes villes, de tous les continents. De même, dans les Jardins du Château, il suggère l'installation d'un second totem signalant les principales villes d'Europe, et un troisième poteau au Bérider, signalant les principales villes suisses, vu les nombreux touristes alémaniques se rendant sur ce site. De l'avis de M. Lapaire, les totems peuvent être réalisés à Delémont, avec de la matière première locale, éventuellement dans le cadre de projets ou programmes scolaires ou par l'Ecole

des métiers du bois. D'autres partenaires, ayant des objectifs sociaux, pourraient être sollicités. Toutefois, la motion laisse une grande marge de manœuvre au Conseil communal et demande la création d'un poteau au moins. Conseiller de Ville depuis 10 ans, M. Lapaire estime qu'il appartient au Législatif de soumettre des propositions profondes ou futiles et il souhaite que ce type de motion incite d'autres membres à déposer de telles interventions pour le bien et le développement de Delémont.

Mme Françoise Collarin suggère la transformation de la motion en postulat car l'implantation de divers totems nécessite une réflexion.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, refusant cette intervention, se dit interpellé par les propos de M. Lapaire. A son sens, le Conseil de Ville n'est pas une boîte à idées servant à donner des mandats à l'Exécutif. Des réalisations comme celle proposée par la présente motion peuvent être menées entre milieux associatifs, comme le SIRD ou la SED.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, accueille favorablement la proposition de M. Lapaire et souhaite même la création d'un quatrième poteau signalant les lieux de développement de Delémont, comme le CREA par exemple.

M. Sébastien Lapaire, PS, ne souhaitant pas débattre du point de vue de M. Miserez, se rallie à la position du Conseil communal et accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.10/14 transformée en postulat qui portera le no 4.01/15 - "Pour une attraction touristique locale « d'envergure internationale »!", PS, M. Sébastien Lapaire, est acceptée par 26 voix contre 4.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.12/14 - "ACTUALISER LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA POLICE MUNICIPALE DE DELÉMONT", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, rappelant les diverses interventions du Conseil de Ville s'agissant de l'activité de la Police locale, relève que de nombreux changements sont survenus depuis 1991 en matière d'attentes, d'organisation, de moyens et de méthodes, d'où la nécessité de redéfinir la mission de ce service. Par ailleurs, les rôles des Polices cantonale et locale ont été revus et entérinés par le Parlement. Il invite donc le Conseil communal à entreprendre les démarches nécessaires pour que les tâches de la Police locale soient mises à jour d'ici à fin 2015.

M. Pierre Kohler, maire, informe que le Conseil communal accepte cette motion, le Parlement devant statuer à fin janvier sur la Loi cantonale sur la police, qui exigera une révision totale du règlement communal en question.

DECISION : la motion 5.12/14 - "Actualiser le règlement général de la Police municipale de Delémont", PS, M. Marc Ribeaud, est acceptée à l'unanimité, par 40 voix.

14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/14 - "CRÉATION D'UN POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL DE RUE", CS•POP•VERTS, M. ANDRÉ PARRAT

M. André Parrat, CS•POP•Verts, est d'avis que cette motion, dont il n'acceptera pas la transformation en postulat, permettra à la Ville de créer un dialogue avec les personnes les plus vulnérables qui partagent l'espace public avec d'autres citoyens et qui, parfois, dérangeant, comme le relate la presse locale lors d'événements en fin de semaine. Le travail de rue permet de renforcer les mesures existantes, en collaboration avec toutes les instances concernées et en lien étroit avec la Police. Il assume de nombreuses tâches dans les pays pauvres et se développe dans les pays occidentaux depuis une quinzaine d'années. A titre d'exemple, M. Parrat cite la ville d'Yverdon, qui compte quatre postes de travailleurs sociaux de rue. Pour Delémont, un poste suffirait en raison du réseau existant. S'agissant des coûts, ils concernent le salaire du travailleur et l'infrastructure réduite et peuvent être estimés entre Fr. 100'000.- et Fr. 120'000.- par année.

Mme Esther Gelso suggère la transformation de la motion en postulat, estimant nécessaire d'étudier la mise en place efficiente du travail social de rue. A son sens, un tel poste doit être intégré à une équipe et soutenu par un réseau et par les services communaux. Sont à déterminer le cahier des charges adapté à la problématique de Delémont, le réseau, les objectifs et les moyens de les atteindre. Une création de poste s'imposera, pour laquelle l'ensemble des coûts devront être connus.

M. Alphonse Poupon, PS, relève que ce travailleur ne pourra pas fonctionner seul et qu'il devra pouvoir compter sur un appui, comme celui de Trans-AT, par exemple. Cette mise en place devra être clairement définie. Le groupe socialiste est favorable à la motion, de même qu'à la création de fonction.

M. Patrick Chapuis, PCSI, se dit surpris par la forme de cette demande. Rappelant le rapport qui devait être présenté au Conseil de Ville début 2014 à la suite d'un postulat du même groupe, il estime qu'il appartient au Conseil communal de le présenter et de proposer un projet concret au Conseil de Ville, en lieu et place d'une motion, sans connaître les réels besoins en la matière. En outre, il s'interroge sur le rôle que devrait jouer la Police locale, sur les objectifs à atteindre, sur le cahier des charges et les conditions de travail pour ce poste, dont le coût reste à déterminer. M. Chapuis invite Mme Gelso à informer le Législatif quant au rapport précité. Estimant les inconnues trop nombreuses pour déterminer une position quant à cette motion, le groupe PCSI refusera la motion à moins que des réponses claires lui soient fournies.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, refusera cette motion. A son sens, les valeurs non acquises dans la famille ou par l'instruction ne peuvent pas être inculquées par des travailleurs ou éducateurs et il invite à plutôt réfléchir à l'enseignement des valeurs de respect. Selon lui, faire croire aux personnes vulnérables que l'origine de leurs problèmes est essentiellement sociale n'amènera rien. Leurs soucis relèvent désormais de la Police, de la médecine ou de la réaction citoyenne.

M. Julien Crevoisier, PLR, se rallie aux propos de Mme Gelso et votera pour le postulat. D'autre part, à son sens, une réflexion plus élargie qu'au seul territoire delémontain mériterait d'être menée. Différents acteurs sont également concernés par cette problématique, comme les services sociaux, la Police, Trans-AT ou Rencar, par exemple.

M. Alain Beuret, PDC-JDC, estime prématuré de se positionner sur la création d'un poste, dont le coût est actuellement estimé à Fr. 100'000.- au moins. Il souligne également les démarches déjà entreprises, de même que l'engagement de deux agents pour compléter le corps de police et le réaménagement futur du secteur de la gare, dont les effets doivent être évalués avant de s'engager dans une création de poste. M. Beuret rappelle la démarche participative menée en 2012, stipulant qu'aucun problème majeur de sécurité n'existe à la gare et que le sentiment général de la population est plutôt positif. Il admet que des problèmes ponctuels surviennent à différents endroits et qu'ils peuvent générer un sentiment d'insécurité. Des discussions pourraient aussi avoir lieu avec les CFF, qui n'assurent plus aucune présence à la gare en soirée, et avec les associations actives dans ce domaine dans le but de trouver des synergies avant de créer un poste de travailleur social de rue.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, convient que Delémont est une ville où l'on vit bien, comme le présente l'étude citée par M. Beuret, complétée par une seconde étude menée par le Service des affaires sociales, intitulée *Mieux vivre* qui, elle, préconisait la création d'un poste de travailleur social de rue. A son sens, il revient au Conseil de Ville de prendre position si l'Exécutif y renonce. M. Parrat relève les diverses interventions du Législatif quant aux difficultés rencontrées à la gare notamment ou dans d'autres espaces publics, qui ont conduit au dépôt d'une pétition dont le Conseil communal n'a communiqué aucune suite. Par ailleurs, il souligne qu'aucune démarche n'a été entreprise par le Conseil communal à la suite de son postulat 4.02/13 - "Pour le maintien du lien social". Des institutions existent à Delémont, notamment LARC, géré par trois professionnels et quelque 50 bénévoles. Il souhaite que le poste de travailleur social de rue se multiplie sous la forme du bénévolat et en lien avec les institutions.

M. Parrat insiste sur la gravité de la situation, toutes les populations méritant l'attention de la Ville. A son sens, le coût du poste n'est pas élevé par rapport aux bénéfices qu'il générera. Revenant sur les valeurs citées par M. Baettig, il met en évidence la famille, l'emploi, la religion et les loisirs, qui subissent de grandes évolutions depuis quelques années et qui sont parfois mis à mal. Par ailleurs, le travail de rue existe depuis plus de 20 ans et est accompagné d'un guide international. Au niveau jurassien, une expérience a été menée sur deux ans, ce qui représente une durée beaucoup trop courte pour obtenir les résultats souhaités. Ce poste doit être occupé par une personne spécialisée en travail social de rue qui, formée de manière adéquate, sait travailler en réseau, en collaboration avec les institutions sociales actives sur le territoire, de même que la Police locale ou les écoles, par exemple. En dernier lieu, M. Parrat cite les cinq étapes du travail social de rue, l'étude du milieu, la présence sur le terrain, l'identification, la concrétisation puis finalement l'accompagnement et l'intervention, en rappelant que les difficultés auxquelles la ville d'Yverdon devait faire face ont diminué grâce au travail social de rue.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, demande une suspension de séance.

DECISION : la suspension de séance est acceptée.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, indique que son groupe refusera la motion, même si cela revient à renvoyer le dossier à une date indéterminée ou au Conseil communal restructuré, peut-être plus attentif aux arguments de M. Parrat. Il invite donc à retravailler ce dossier, en collaboration avec l'Exécutif, pour qu'il aboutisse sur une proposition crédible plutôt que de le faire accepter de justesse, ce qui lui semble téméraire.

M. Jude Schindelholz, PS, estime que dans ce dossier, le Conseil de Ville peut faire valoir son utilité en acceptant la motion, sans devoir attendre que l'Exécutif soit disposé à entreprendre toute démarche utile. D'autre part, le Législatif devra encore se prononcer sur la création de poste que le Conseil communal lui soumettra.

DECISION : la motion 5.13/14 - "Création d'un poste de travailleur social de rue", CS•POP•Verts, M. André Parrat, est refusée par 22 voix contre 17.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.13/14 - "JEUX INTERNATIONAUX DES ÉCOLIERS EN AUSTRALIE", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relaie le point de vue de la Commission d'école qui, favorable à cet événement, met en évidence les difficultés engendrées par les absences de deux semaines, en l'occurrence en décembre. Ces absences posent problème pour les épreuves manquées et les leçons à rattraper, pour lesquelles les enseignants sont fortement sollicités. D'autre part, M. Montavon s'interroge sur la sélection des élèves, qui peuvent être bons sur le plan scolaire mais moins sportifs, ou l'inverse, et pour lesquels le rattrapage s'avère difficile. Il doute d'ailleurs que ces jeunes puissent travailler de manière assidue durant le vol, comme le précise la réponse du Conseil communal. De plus, M. Montavon aurait souhaité une réponse plus étoffée quant aux résultats sportifs, dont certains démontrent que les élèves delémontains ne peuvent parfois que difficilement rivaliser avec leurs concurrents, et il remercie l'Exécutif pour sa transparence s'agissant de l'accompagnement et des coûts.

M. Sébastien Lapaire, PS, estime que la participation à ces jeux ne peut pas être clairement mesurée par les résultats mais plus par la motivation des jeunes à prendre part à un tel événement international. A son sens, le Collège devrait profiter de la motivation des élèves qui, par le jeu, mettent en pratique ce qu'ils ont appris à l'école. Dans le contexte des jeux internationaux, M. Lapaire n'est pas favorable à l'importance donnée aux notes, qui peuvent influencer négativement une moyenne de quelques dixièmes, mais il invite à s'inspirer de l'aventure vécue par les jeunes participants, tout en remerciant la Ville pour son engagement en leur faveur.

16. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.01/15** - "Accès des cars au parking Gros-Pré Monsieur", PLR, M. Pierre Chételat
- **postulat 4.02/15** - "Economies intelligentes et dynamiques pour l'éclairage public ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.03/15** - "Promouvoir la consommation de l'eau locale du robinet", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.04/15** - "Développement économique : proposition pour une diversification", PS, M. Marc Ribeaud
- **motion 5.01/15** - "Restaurer et entretenir l'allée d'arbres du chemin de Domont", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
- **motion 5.02/15** - "Quel avenir pour l'immeuble no 16 de la route de Porrentruy ?", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
- **motion 5.03/15** - "Pour que Delémont devienne « formidablement équitable » !", PS, M. Sébastien Lapaire

La séance est levée à 21 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Jeanne Beuret

Nadia Maggay